

ÉDITION NATIONALE

NUMÉRO 25 AVRIL 2013

# COMPTAZINE



**DROIT**  
**CRÉER SON**  
**CLUB DE SPORT**

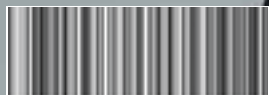
**DOSSIER**  
**QUE VAUT L'OL ?**

**ACTUS CSOEC**  
**NOUVEAU PRÉSIDENT**  
**AU CONSEIL SUP'**

**SORTIES**  
**Oblivion,**  
**Defiance...**

# SPORT BUSINESS

ISSN : 2262-0117



France métropolitaine - Avril 2013 - 3,50 €

[www.comptazine.fr](http://www.comptazine.fr)

  
ACCOUNTANC  
SIMPL  
Association loi 1901

LA TERRE EST UN SOUVENIR  
POUR LEQUEL IL FAUT SE BATTRE

T O M C R U I S E  
O B L I V I O N

PAR LE RÉALISATEUR DE TRON: L'HÉRITAGE  
ET LES PRODUCTEURS DE LA PLANÈTE DES SINGES: LES ORIGINES

LE 10 AVRIL 2013





# SOMMAIRE

Numéro 25 - avril 2013

## SPORT BUSINESS

### 05 EN LIGNE

Cours, exercices, sujets et corrigés de tous niveaux à consulter et à télécharger gratuitement en ligne. Flashez !

### 06 COMPTA

Le sportif est une valeur incorporelle pour son club

### 08 ACTUS CSOEC

Changement de présidence au CSOEC

### 10 DROIT

Le régime juridique des sociétés sportives et leurs soutiens financiers

### 11 DROIT

Créer son club de sport

### 12 DOSSIER

Que vaut l'Olympique Lyonnais ? Analyse financière du club

### 16 ETUDES

Le Sport à l'université

### 16 ETUDES

Le master management du sport

### 17 SORTIES CINÉ

Iron Man 3 ; Les gamins ; Oblivion

### 18 JEUX VIDEO

Defiance ; Age Of Empires II HD ; Star Trek

### 19 DIVERTISSEMENTS

Retrouvez vos divertissements préférés, Énigmes, Sudokus et brèves



P.6

**COMPTA : LE SPORTIF, VALEUR INCORPORELLE POUR SON CLUB**



P.12

**DOSSIER : QUE VAUT L'OLYMPIQUE LYONNAIS ?**



CSOEC

P.8



DROIT

P.10



CINÉMA

P.17



JEUX

P.18

COMPTAZINE : n°25 - Avril 2013 - France métropolitaine 3,50 € - Comptazine est édité par l'Association Accountancy Simply

24 r. de la Paix 77500 Chelles - Siret 528 955 586 00011 - N° ISSN 2262-0117 - Dépôt Légal : avril 2013 - Directeur de publication : Sébastien Demay 06 46 46 29 41 - Rédacteur en Chef : Jean-François Muller - Rédacteurs : Christel Janod, Guillaume Demay, Jean-François Muller, Johanna Crespin, Marion Grapaud, Samia Nassour, Stéphane Panier, Viven Coudrais - Responsable Publicité et Développement : Olivier Moreau : 06 85 07 29 00 - Maquette : L'Oliv' Communication - olivier.moreau@olivcom.com - Crédit Photo Couv : Fotolia ; Impression : MEGATOP : 05 49 90 28 00 - Colisage : GIS Logistique : 02 31 59 53 98 contact@gis-logistique.fr ; La Poste ; Association Accountancy Simply.



# ÉDITO

## La compétition est partout



Sébastien Demay

La compétition, qu'elle soit sportive ou professionnelle fait partie intégrante de la vie. Evoluer en société apporte nécessairement un besoin de se comparer au voisin. Ensuite, en fonction des traits de caractère de chacun, le besoin de faire mieux que l'autre apparaît ou non. L'envie d'être meilleur, de se surpasser est, à mon sens, une bonne chose. On ne peut pas vraiment avancer et apprécier sa progression sans point de comparaison. Vouloir mieux faire est donc source d'évolution.

Dans le milieu sportif, la compétition est partout. En tant que joueur, que ce soit dans le cadre d'un sport collectif ou non, les compétitions vous permettent de vous classer par rapport aux autres. Le schéma est simple, mieux vous jouez par rapport aux autres mieux vous vous classez. Mais en tant qu'arbitre ou entraîneur, quel critère sera pris en compte pour déterminer la valeur de l'intervenant ? S'agissant des arbitres, il existe une organisation, déclinée en commissions qui valide le niveau de compétence de l'arbitre pendant les stages de formation et effectue des « contrôles » tout au long de la saison afin de veiller au bon déroulement des matchs. La compétition entre arbitres n'est pas très importante mais le niveau départemental, régional, national ou international dans lequel ils évoluent est primordial. Quant aux entraîneurs, ceux-ci sont évidemment jugés sur les résultats de celui ou ceux qu'ils entraînent. Quoi de plus décevant que d'entraîner des joueurs corps et âmes quand ils obtiennent que des résultats peu ou prou ? Pourtant c'est bien le lot de tous les entraîneurs. Ils n'ont jamais vraiment la maîtrise du résultat.

Dans le milieu professionnel, l'ensemble de ces schémas est respecté et appliqué. Le joueur sera plutôt un exécutant qui fournira les efforts nécessaires pour terminer sa tâche dans les délais impartis. Il s'appliquera à augmenter sa cadence et à améliorer le processus. L'arbitre, responsable du bon déroulement du travail, a pour rôle d'encadrer, de résoudre les problèmes, de veiller à ce que les délais soient respectés et à ce que les exécutants soient correctement coordonnés. Enfin, vient l'entraîneur. Il est le chef de service ou le cadre supérieur qui a le pouvoir d'embaucher, de décider quels sont les processus qui sont mis en place et quelle stratégie l'entreprise doit adopter. L'entraîneur ne maîtrise pas directement les actions de ses employés mais influe très largement sur l'état d'esprit de l'entreprise.

Généralement, les sources de conflits dans une équipe sont liées à une compétition interne entre joueurs. Lorsque deux sportifs sont en compétition pour une même place, la tension est inévitable. Il en va de même au travail. Il s'agit alors de comprendre avec qui vous êtes en compétition et qui ne vous veut pas que du bien. Plus vite vous comprendrez quel est ou quelles sont les collègues qui ont intérêt à vous dévaloriser, plus vite vous stabiliserez votre situation auprès de votre hiérarchie. Sympathiser avec ces personnes est une nécessité. Vous devrez donc user de finesse, de jetons de machines à café et peut-être même de moyens de pression pour vous assurer une certaine et relative tranquillité.

En revanche, si vous souhaitez évoluer, c'est une autre affaire. Vous devrez prouver à votre hiérarchie que votre valeur est supérieure à celles des autres ou que vos compétences peuvent être exploitées sur un autre poste. L'enjeu est de taille, une augmentation ou une promotion sont rarement acquises facilement. Pour se différencier et montrer leur mérite, d'aucuns n'hésitent pas à dénoncer à leur hiérarchie les erreurs d'autrui quand d'autres se montrent trop exigeants à l'égard de leurs subalternes. Les techniques se modifient en fonction du contexte. Malheureusement, il ne suffit pas de faire du bon travail pour être reconnu à sa juste valeur. Pour briller, il faut souvent prendre l'ascendant sur les autres. Les systèmes d'évaluation, de management et d'encadrement doivent peut-être être revus.

Bonne Lecture !

# COURS, SUJETS, CORRIGÉS

## En ligne

### BTS ASSURANCE

Cours, sujets, exercices et corrigés

Téléchargement gratuit



### DCG

Cours, sujets, exercices et corrigés

Téléchargement gratuit



### BTS BANQUE

Cours, sujets, exercices et corrigés

Téléchargement gratuit



### DSCG

Cours, sujets, exercices et corrigés

Téléchargement gratuit



### BTS CGO

Cours, sujets, exercices et corrigés

Informations



### LICENCE ECO-GESTION

Cours, sujets, exercices et corrigés

Téléchargement gratuit



## JE M'ABONNE À COMPTAZINE

### POUR 1 AN, 10 Numéros : 28 €

en remplissant ce bulletin ou en m'abonnant en ligne sur [www.comptazine.fr/lekiosque](http://www.comptazine.fr/lekiosque) (paiement par Paypal)



Mme  Mlle  M. Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_  Étudiant  Professeur  Autre

Formation : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

J'envoie mon chèque à l'ordre d'Accountancy Simply dans une enveloppe à l'adresse ci-contre.

Offre réservée à la France métropolitaine et valable jusqu'au 30/06/2013. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos coordonnées auprès de notre Service Abonnements.

### ASSOCIATION ACCOUNTANCY SIMPLY

Service Abonnements  
24 rue de la Paix  
77500 CHELLES

Date et signature :

## LE SPORTIF EST UNE VALEUR INCORPORELLE POUR SON CLUB

Tout d'abord, considérons que nous parlons des gros clubs où les sportifs sont des joueurs professionnels. Ces derniers sont liés aux clubs par des contrats de plus ou moins longue durée.

Les clubs investissent dans leurs formations, leurs salaires et leurs entraînements. En échange, les joueurs font gagner de l'argent à leurs clubs grâce à leurs talents en jouant les matchs et à leur notoriété en créant des revenus publicitaires.

La comptabilisation du capital humain est une idée qui semble avoir été intronisée par William Petty, un économiste et philosophe anglais du 17<sup>e</sup> siècle. Il a voulu mesurer et prouver la puissance de l'Angleterre en utilisant une valeur de 80£ par tête pour estimer le capital du pays. Dans les années 1970, la comptabilisation des ressources humaines

évolue. Etant donnée la difficulté de faire la différence entre ce qui relève de l'investissement et ce qui relève des charges dans les dépenses de ressources humaines, la comptabilité a traditionnellement choisi de considérer ces coûts comme des charges, respectant ainsi le principe de prudence.

Mais avec la hausse des sommes en jeu et la place toujours plus importante des joueurs dans le patrimoine du club, les recommandations comptables ont évolué. Ainsi, le contrat de joueurs n'est plus une simple charge, mais il est devenu un élément du patrimoine, un actif et plus précisément une immobilisation incorporelle, comme une voiture, une machine ou une usine. Pour autant, il n'est pas considéré comme une « unité génératrice de trésorerie » qui est le statut de l'équipe dans son ensemble. Comme c'est le cas avec les autres actifs immatériels, une telle reconnaissance n'est admise que lorsque le contrat est le résultat d'une transaction.

Les joueurs formés par le club qui les emploie, ne peuvent pas être considérés comme des actifs, même s'ils sont la cause d'investissements importants, comme par exemple la construction d'un centre d'entraînement. Les coûts ne peuvent être analysés que d'une manière globale. Ils ne peuvent être individualisés ce qui pose ensuite le problème du coût réel de la formation d'un joueur devenant professionnel. Il s'agit d'un problème relatif aux investissements incorporels puisqu'ils sont souvent liés et donc difficilement dissociables. Cela pose ensuite des problèmes pour l'activation de l'immobilisation puisque la définition d'un actif prévoit que l'élément soit identifiable, c'est-à-dire séparable. De plus, les critères de comptabilisation prévoient que l'entreprise doit pouvoir évaluer le coût avec une fiabilité suffisante. Ce système permet à des clubs de se former un effectif professionnel à un coût moins élevé que s'ils devaient recruter à l'extérieur. ■

**Samia Nassour**



### AVIS DU CNC N° 2004-12 DU 23 JUIN 2004

L'article 211-1 du règlement n° 99-03 du CRC relatif au plan comptable général prévoit que « tout élément de patrimoine ayant une valeur économique pour l'entité, est considéré comme un élément d'actif. »

L'avis relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs qui s'inspire des normes de l'IASB, complète la définition actuelle par les termes suivants « un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés ; et dont elle attend des avantages économiques futurs. »

L'avis susvisé reprenant les dispositions de la norme IAS 38, prévoit une condition supplémentaire pour les immobilisations incorporelles à savoir leur caractère identifiable.

« Une immobilisation incorporelle est identifiable si : elle est séparable des activités de l'entité, c'est-à-dire susceptible d'être vendue, transférée, louée ou échangée de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif ; ou elle résulte d'un droit légal ou contractuel même si ce droit n'est pas transférable ou séparable de l'entité ou des autres droits et obligations ».



## Le joueur est-il une immobilisation incorporelle pour son club ?

Une immobilisation est un élément identifiable du patrimoine (séparable des activités, susceptible d'être transféré et évalué avec une fiabilité satisfaisante) ayant une valeur économique positive pour l'entité, qui sert l'activité de façon durable et ne se consomme pas par le premier usage.

- Comme l'activité est particulièrement médiatisée, la performance opérationnelle des différents acteurs est connue en temps réel et la mobilité de l'effectif (joueurs, entraîneurs, managers) est souvent anticipée et largement commentée. Les immobilisations peuvent donc être évaluées avec fiabilité.
- Les contrats à temps limité qui lient les joueurs aux clubs qui les « possèdent » sont – malgré les clauses libératoires qui en limitent la portée – des éléments de contrôle manifeste.
- Troisième point, le nombre des transactions effectivement enregistrées aide à identifier les éléments pertinents pour la détermination de la valeur de marché des joueurs. Certaines bases de données sont spécialisées dans ce domaine.
- Finalement, un joueur de football, bien qu'il ne soit pas un centre de profit autonome – il ne pourrait jouer seul –, est un actif que l'on peut facilement isoler du reste de l'équipe et qui peut ainsi être transféré séparément

Le joueur sous contrat doit donc être considéré comme une immobilisation incorporelle.

Pourtant, l'incertitude pèse sur les résultats futurs puisqu'il est impossible de prévoir une blessure ou un scandale. Il y a même une faible association entre le montant des actifs incorporels et les profits futurs ce qui les conduit à remettre en question la méthode. Il existe toutefois un lien positif et significatif entre l'investissement dans les contrats des joueurs et la valeur de marché du club. Mais est-ce réellement du capital humain ? Au moins deux éléments contribuent à en douter :

- Les performances opérationnelles et le talent individuel ne sont pas les seuls déterminants de la valeur de cession d'un joueur. Son âge, son statut d'international, son rôle dans l'équipe (attaquant, défenseur, etc.) et d'autres de ce genre ont également un impact significatif sur la valeur. Certaines recherches mettent même en évidence un lien avec la célébrité.
- Les résultats sur le terrain (perdre ou gagner des compétitions) sont loin d'être les seuls paramètres du chiffre d'affaires d'un club. L'arrivée d'une star ne vise pas seulement à améliorer l'efficacité sportive de l'équipe mais elle sert aussi à accroître le nombre de supporters, à augmenter la couverture médiatique, à vendre davantage de maillots, attirer de nouveaux sponsors, etc.

# ENGDE

COMPTABILITÉ GESTION  
FINANCE AUDIT  
EXPERTISE COMPTABLE



Formations initiale  
& en alternance

DIPLÔMES  
D'ÉTAT  
DE BAC+2  
À BAC+5

**BTS CGO**

**DCG** Bac+3 Possible en alternance dès la 2<sup>e</sup> année.

**DSCG** Bac+5

Recrutements à partir de janvier sur dossier et admissions après BACS/ES/STMG, BTS CGO, DUT GEA FC.

Avec plus de 45 ans d'expérience, dont 15 ans dans la formation en alternance, l'ENGDE accompagne les étudiants vers une véritable intégration professionnelle, afin de répondre aux exigences des entreprises et des cabinets d'expertise comptable.

**Venez nous rencontrer !**

**JOURNÉE PORTES OUVERTES**  
samedi 06 avril 2013

**SALON SUP'ALTERNANCE DE STUDYRAMA**  
19-20 avril 2013 - Stand N°11 - Paris - Porte de Champerrt



ENGDE - 8-14 passage de la Main d'Or - 75011 PARIS  
Tél. 01 42 74 54 84 • info@engde.fr

**www.engde.fr**

facebook.com/engde.paris

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE AU CSOEC

M. Joseph Zorgniotti, candidat « ECF - Union des libéraux - Promouvoir », est élu à la présidence du CSOEC (Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables) et succède à Mme Agnès Bricard qui est également attachée au syndicat ECF.

### Quel rôle a le président du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables ?

Tout d'abord, il est bon de rappeler que le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables est composé des présidents des 23 Conseils Régionaux et de membres élus. Le nombre des membres élus est égal au double de celui des présidents de Conseils Régionaux. Le Conseil Supérieur élit parmi ses membres, un Bureau. Les membres du Bureau sont élus tous les deux ans au scrutin secret. Le Bureau du Conseil Supérieur est composé de 15 membres dont un Président, sept vice-présidents, un trésorier et six assesseurs.

Le rôle du président est de réunir le bureau périodiquement pour le consulter et l'informer des décisions et mesures prises dans l'accomplissement de ses fonctions. Il doit aussi représenter l'Ordre auprès des pouvoirs publics et leur donner son avis et plus généralement de délibérer sur toute question intéressant la profession, d'élaborer les règles professionnelles qui sont soumises à l'agrément du ministre chargé du budget et d'organiser le contrôle de leur application.

### Quelle est la durée du mandat ?

La durée du mandat des membres élus du Conseil Supérieur est de 4 années. Il n'est pas possible d'exercer plus de deux mandats consécutifs. Le président, le trésorier et les assesseurs sont élus par le Conseil Supérieur, tous les deux ans au scrutin secret. Les vice-présidents sont quant à eux, désignés parmi les présidents des commissions constituées au sein du Conseil.

### Comment est financé le Conseil Supérieur ?

Le mode de financement de l'Ordre traduit un fort respect de la démocratie. Les redevances versées par les Conseils régionaux constituent les ressources du Conseil Supérieur (article 8 du décret du 30 mai 1997).

Ce sont les Conseils régionaux de l'Ordre des Experts-Comptables qui fixent le montant des cotisations (article 31-7° de l'ordonnance de 1945) et en assurent le recouvrement.

Les bases de calcul sont cependant déterminées dans le règlement intérieur du CSOEC (articles 44 et suivants du Règlement intérieur).

Quant aux modalités de calcul des cotisations, elles sont constituées d'une partie fixe et d'une part proportionnelle à l'effectif salarié des cabinets et, à courte échéance, du chiffre d'affaires de l'activité.

### Quels sont les chantiers en cours ?

Le CSOEC a plusieurs objectifs. En particulier, il souhaite assister les TPE et PME à consolider leurs ressources afin d'assurer leur pérennité. Le CSOEC cherche par ce biais, à démultiplier la vitalité du tissu économique français en détectant les gisements de croissance et en favorisant le regroupement en ETI dans le but de créer de la valeur ajoutée en donnant aux entreprises les moyens de financer leur développement. Cette démarche vise à améliorer la fonction de conseiller de l'expert-comptable. En effet, si l'expert-comptable est plus au fait du potentiel de croissance sur tel ou tel marché, il sera meilleur conseiller pour le chef d'entreprise.

Toujours dans le cadre de l'assistance des entrepreneurs, le Conseil Supérieur n'hésitera pas à tenir « un discours de vérité, s'il juge qu'un nouveau texte vient accroître la

### Les twittos

@CSOEC  
@Lacoste\_csoec  
@DIGEST\_EC\_CAC



Retrouvez tous les commentaires de cet article sur facebook

**RESTEZ CONNECTÉ**





charge administrative, sociale ou fiscale qui pèse sur les PME, et a fortiori sur les TPE. »

Afin d'améliorer les connaissances et la rapidité d'acquisition de l'information des experts comptables, le Conseil Supérieur souhaite mettre à la disposition de l'ensemble des professionnels de l'expertise-comptable, une hotline gratuite pour leur permettre de décrypter tout nouveau texte qui le nécessitera et d'accompagner ainsi leurs clients dans le cadre de leurs missions. Ce genre d'initiatives permettra à la profession d'être plus réactive et mieux formée pour répondre aux nouvelles demandes des entrepreneurs.

D'ailleurs, M. Zoragniotti nous rappelle dans son discours d'intro-nisation, qu'ECF a décidé de placer la nouvelle mandature sous le signe de l'attractivité, de la performance et de l'évolution de nos cabinets. En effet, c'est bien ce cercle vertueux qu'il nous faut enclencher. Mais qu'entend-il vraiment par attractivité, performance et évolution et quel ordre logique a-t-il imaginé pour cette stratégie de développement ? Plutôt que de paraphraser

le discours du président de l'ordre, citons directement ses propos : « Notre profession sera plus attractive en étant plus performante ; elle sera plus performante en évoluant en phase avec les besoins de ses clients ; elle évoluera dans l'intérêt de ses clients en attirant vers elle de nouveaux talents. Il en va de l'avenir de notre profession. » Cette réflexion est de bonne augure puisque la première étape de cette transformation est de s'intéresser aux jeunes étudiants de la filière expertise comptable.

#### Quelle est la nouvelle organisation du Conseil Supérieur de l'ordre des experts comptables ?

« La nouvelle organisation que nous avons décidé de mettre en place au sein du Conseil supérieur de l'Ordre, reflète les priorités de notre projet.

Le secteur « Performance et évolution de la profession » sera en charge de la politique professionnelle en matière d'attractivité, de formation, de qualité, et de communication. Le secteur « Innovation au service des

cabinets » aura, quant à lui, pour premier défi, de poursuivre l'esprit d'innovation technologique que nous sommes fiers d'avoir institutionnalisé avec la création du portail [jedeclare.com](http://jedeclare.com) ou de la signature électronique. Nous souhaitons d'ailleurs faire de Sign'Expert notre carte d'identité numérique professionnelle ; ainsi, cette identification permettra aux entreprises de ne plus se laisser abuser par ceux qui exercent illégalement notre profession. La lutte contre ce fléau restera une de nos priorités. Ce secteur aura également pour vocation, de mutualiser auprès de tous les cabinets, les pratiques managériales innovantes, indispensables à

de notre profession. Les deux secteurs « Missions des professionnels », regroupant les commissions techniques des différents métiers de notre profession et les « Marchés professionnels », en charge de la définition et de la diffusion des offres de services auprès de nos clients, seront également au cœur de notre dispositif. Les réformes engagées sous la mandature qui vient de s'achever seront, bien entendu, consolidées et sécurisées par la création d'une commission dédiée aux « Missions d'accompagnement et de conseil » et d'une commission consacrée au « Marché des particuliers ». »

#### Quels sont les chantiers concernant les jeunes ?

Dans le constat de Joseph Zoragniotti, les efforts de communication doivent être faits en direction des jeunes, de leurs enseignants et de l'ensemble des structures d'information et d'orientation. Il faut attirer les jeunes talents vers les métiers de l'expertise comptable et montrer toutes les perspectives d'emplois et d'avenir qu'offre la profession.

Il est également question d'installer des centres d'examen dans l'ensemble des zones francophones afin de permettre aux étudiants de ces régions, de passer un diplôme de qualité alors que son obtention relève encore trop souvent pour eux d'un parcours du combattant administratif. ■ **Stéphane Panier**

## LE REGIME JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS SPORTIVES ET LEURS SOUTIENS FINANCIERS

Lorsqu'une association sportive emploie des sportifs dont les rémunérations dépassent un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat (800 000 €) ou organise des manifestations sportives qui lui procurent des recettes supérieures à un autre seuil fixé par décret en Conseil d'Etat (1 200 000 €), elle doit constituer une société pour la gestion de ces activités (C. sport, art. L. 122-1). Cette société est alors une société spécifique.

Il existe quatre statuts pour les clubs professionnels dont un se trouve en voie d'extinction naturelle car la loi de 1999 a rendu impossible le recours à la SAEMLS, en accordant cependant aux clubs qui avaient fait le choix de ce statut, le droit de le conserver.

### L'entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL)

Dans ce statut, l'associé unique est l'association support. Le régime est idéal pour les dirigeants qui souhaitent conserver un lien exclusif avec la société commerciale qui gère leur activité professionnelle. Ce statut interdit, par construction, la possibilité de voir des partenaires extérieurs financer, via la société, la section professionnelle. L'EUSRL ne peut distribuer de bénéfices ; s'il en existe, ceux-ci sont obligatoirement affectés à la constitution de réserves. L'EUSRL est un donc un statut très peu utilisé.

### La société anonyme à objet sportif (SAOS)

La SAOS est une société commerciale régie par le code de commerce sous réserve de dispositions dérogatoires (interdiction de distribuer des dividendes et de rémunérer les dirigeants). L'association support doit détenir au minimum

un tiers du capital social ce qui constitue une limite à leur financement (augmentation de capital notamment).

### La société anonyme sportive professionnelle (SASP)

Créée par la loi du 28 décembre 1999, la SASP est la forme juridique la plus proche du droit commun des sociétés commerciales. Elle présente, en effet, certaines caractéristiques qui la distinguent des SAOS et, bien sûr, des SAEMSL. Elle peut, notamment, distribuer des dividendes et rémunérer ses dirigeants, ce qui est souhaitable au-delà d'un certain niveau d'investissement en fonds propres et de taille de budget à gérer.

L'accès au capital des SASP est libre (l'association support n'est pas tenue de détenir un capital minimum) ce qui la rend attractive pour les investisseurs intéressés par des disciplines comme le football et le rugby mais qui ne souhaitent pas devoir composer avec une association détentrice d'une minorité de blocage (cas de la SAOS). La SASP constitue, de fait, la solution vers laquelle converge la plupart des grands clubs professionnels.

Les aides financières que peuvent percevoir les différentes catégories de sociétés sportives sont soumises à un régime juridique spécifique.

### Les subventions

Pour des missions d'intérêt général, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent, peuvent recevoir des subventions publiques (article L.113-2 du code du sport). L'article R 113-1 du code du sport prévoit que le montant maximum des subventions versées par l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements

ne peut excéder 2,3 M€ par saison sportive. L'article R 113-2 dispose, en outre, que les missions d'intérêt général précisent trois types d'actions :

- La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés dans les conditions prévues à l'article L 211-4 du code du sport,
- La participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,
- La mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la sécurité du public et la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

### Les contrats de prestations de services

L'article L. 113-3 du code du sport dispose « le montant maximum versé par les collectivités territoriales ou leurs groupements aux sociétés sportives en exécution de contrats de prestations de services, ou de toute convention dont l'objet n'entre pas dans le cadre de missions d'intérêt général visées à l'article L. 113-2 du code du sport, ne peut excéder un montant fixé à 30 % du total des produits du compte de résultat de l'année précédente dans la limite de 1,6 M€ par saison sportive ». Ces contrats peuvent prévoir plusieurs types de prestations :

- achat de places dans les enceintes sportives ; achats d'espaces publicitaires lors de manifestations sportives,
- apposition du nom ou du logo de la collectivité territoriale sur divers supports de communication (maillots de joueurs, bulletin d'information du club, billetterie, affichage des rencontres). ■

**Marion Grapaud**



### LE SPORT PROFESSIONNEL

Le modèle d'organisation du sport français est unitaire. Il n'y a pas de séparation entre le sport amateur et le sport professionnel. La notion de sport professionnel recouvre en fait des réalités dont il n'est pas toujours aisé de donner une définition, un contenu et un périmètre précis.



[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

Pour accéder à du contenu multimédia sur **COMPTAZINE**

- 1 Téléchargez une application "Flashcode" gratuitement depuis votre mobile
- 2 Lancez l'application et visez le flashcode
- 3 Le flashcode est décodé. Accédez directement à du contenu supplémentaire : page web, vidéo, etc.



# CRÉER SON CLUB DE SPORT

## Première étape : la création de l'association sportive.

Même si deux personnes suffisent pour créer une association, il est préférable de réunir autour de vous plusieurs personnes désireuses de participer à la future vie de l'association. Mais attention : il faut avoir au moins 18 ans pour participer à la création d'une association.

Vous devrez rédiger les statuts de l'association, autrement dit, ses grandes règles de fonctionnement. Ensuite, vous organisez une Assemblée Générale constitutive avec toutes les personnes susceptibles de participer à cette constitution afin d'approuver ces statuts. Une fois les statuts adoptés, vous pourrez élire le bureau. Cette réunion, une fois terminée, devra faire l'objet d'un procès verbal.

## Deuxième étape : la déclaration en préfecture

Pour finaliser l'existence de votre association et lui donner une existence juridique, il faudra la déclarer à la Préfecture ou sous-Préfecture du lieu où l'association a fixé son siège social. Voici la liste des éléments nécessaires à la déclaration :

- Une déclaration sur papier datée et signée par les membres du Bureau, précisant la dénomination de l'association, son objet, l'adresse de son siège social, le numéro de téléphone de son contact principal, la liste des personnes chargées de son administration, avec pour chacune d'elles, leur nom, prénom, nationalité, profession, adresse et fonction au sein de l'association,
- Un exemplaire des statuts, daté et certifié conforme par au moins deux personnes ou membres fondateurs.

Pour que votre association acquiert la personnalité juridique, il est nécessaire de demander à la Préfecture, la parution de la déclaration au Journal Officiel. Cette demande peut se faire en même temps que la déclaration. Cette formalité est payante et réalisée dans la plupart des cas directement par la préfecture : vous n'avez donc aucune démarche supplémentaire à entreprendre.

- Vous recevrez, après envoi de ces éléments, un récépissé de votre préfecture. Un mois environ après cet accusé de réception, votre déclaration passera au Journal Officiel et vous sera envoyée : votre association sera créée ! ■ **Marion Grapaud**

## Les twittos

@ddjses  
@\_Bercy\_



**IGEFI**  
ACQUÉRIR L'EXPERTISE



## L'EXPERT EN CONTRÔLE, COMPTABILITÉ ET AUDIT

DES CARRIÈRES PASSIONNANTES  
AU COEUR DE LA VIE ÉCONOMIQUE,  
FINANCIÈRE ET SOCIALE.

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion  
(Master)

Diplôme de comptabilité et de gestion  
(Licence)

Gestionnaire de paie  
(Niveau Bac+3)

BTS Comptabilité et gestion des organisations  
(Bac+2)

BTS Assistant de gestion PME/PMI  
(Bac+2)

Des diplômes d'État.

Des qualifications professionnelles.

En Formation initiale ou en Alternance.

## JE DEVIENS L'EXPERT DE MON AVENIR

+  
RENSEIGNEMENT / INSCRIPTION  
01 44 40 80 45  
WWW.IGEFI.NET

+  
IGEFI - CFA ACMP  
70, RUE MARIUS AUFAN  
92300 LEVALLOIS-PERRET

île de France





# QUE VAUT L'OLYMPIQUE LYONNAIS ?

L'OL groupe est le seul club sportif français coté en bourse, ce qui facilite l'accès aux comptes. L'OL clôture ses comptes au 30 juin de chaque année et publie donc ses comptes avant le 31 décembre de chaque année.

## L'OL : une PME.

Le groupe Olympique Lyonnais est une PME : un chiffre d'affaires global de 147 millions et 261 collaborateurs. La notoriété d'un club de football professionnel est bien plus large que sa

taille économique. Par comparaison, le plus petit chiffre d'affaires du CAC 40 est détenu par la société UNIBAIL-RODAMCO qui réalise 1,31 milliards d'euros de CA, soit 10 fois plus que

l'olympique Lyonnais, et ne parlons pas de Total, qui réalise le plus grand CA du CAC 40, avec ses 200 milliards d'euros.



## L'ensemble des activités du groupe.

Pour appréhender la valeur d'un club de football comme l'OL, il faut en comprendre sa structure. Bien entendu, c'est d'abord une Société Anonyme à Objet Sportif, la SASP Olympique Lyonnais qui gère le club de football et c'est aussi un ensemble d'activités qui comprend 10 filiales, regroupées autour de 5 axes :

- Billetterie;
- Droits TV;
- Partenariats et Publicité : notamment la société OL IMAGE qui s'occupe de la publicité du club mais aussi crée les documentaires sur le club ou vend des programmes;
- Produits de la marque : OL Merchandising par exemple;
- Trading de joueurs.

EN M€	30/06/12	30/06/11	VARIATION
Billetterie	17,7	19,0	-6,8%
Partenariats - Publicité	23,5	19,5	+20,5%
Droits marketing et TV	71,6	69,6	+2,9%
Produits de la marque	19,1	24,7	-22,7%
Produits des activités hors contrats joueurs	31,9	132,8	-0,7%
Produits des cessions des contrats joueurs	15,2	21,8	-30,3%
Total des produits des activités	47,1	154,6	-4,9%

Le produit de ces activités ou le chiffre d'affaires du groupe de la saison 2011/2012, se répartit de la façon suivante :

Le résultat sportif sur la saison 2011/2012 n'a pas été à la hauteur des espérances du club même si cela reste honorable : quatrième place en championnat (donc pas de ligue des champions sur la saison suivante), un huitième de final de ligue des champions, finaliste de la coupe de la ligue et enfin vainqueur de la coupe de France, ce qui explique notamment des droits TV en ligne de l'année précédente, saison 2010/2011 en demi-teinte elle aussi.

## Un résultat annuel dans le rouge.

Le résultat de l'année du groupe OL est négatif, affichant une perte de 28 millions d'euros sur l'exercice actuel comme sur l'exercice précédent. Ainsi que vous pouvez le constater dans le tableau simplifié du compte de résultat, les charges principales d'un club sont les frais de personnel, ce qui inclut notamment les salaires des joueurs. On obtient un ratio Frais de personnel/Total des produits de 67 % ! Que le club souhaiterait d'ailleurs ramener autour de 55 %.

Les nombreux départs du club et la montée des joueurs du centre de formation dans l'équipe professionnelle devraient permettre de baisser ces coûts. C'est une condition nécessaire pour le rééquilibrage des comptes.

Les joueurs, ou plutôt leurs contrats, sont amortis sur la durée stipulée. Ce ne sont pas des sommes que le club décaisse mais un amortissement au même titre qu'une autre immobilisation qui arrive donc à zéro pour un joueur en fin de contrat. En cas de blessure ou même de « méforme », on devrait comptablement passer des provisions pour déprécier le contrat.

D'ailleurs en comptabilité, la plus-value ou la moins-value d'un contrat de joueur se calcule sur la valeur nette, c'est-à-dire après amortissement, comme pour une machine ou une voiture. Ce qu'il faut remarquer, c'est la baisse du produit des cessions de joueurs, le plus gros transfert étant celui de Hugo LLORIS à Tottenham pour 9,7 millions d'euros, suivi de Aly Cissoko à Valence pour 5 millions : l'OL a rééquilibré ses comptes par la vente de joueurs.

On note donc que malgré un résultat net négatif, l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation qui est le résultat avant les charges financières et les exceptionnels, soit, pour faire simple, la performance économique, reste positive. Si on effectue le ratio EBE/Chiffre d'affaires, on obtient donc 4,82 %, moins de 5 % ce qui est faible. L'OL Groupe dégage donc peu de marge sur son exploitation.



# Dossier

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN M€)	2011/2012	2010/2011
Produits des activités	147,1	154,6
Frais de personnel	99,2	99,8
EBE	7,1	8,9
Amortissements joueurs	36,1	41,2
Résultat opérationnel courant	-33,7	-35,6
Résultat avant impôt	-36,6	-37,4
Résultat net part du groupe	-28,0	-28,0

## Un actif essentiellement humain

Bilan résumé (en M€)

ACTIF	30/06/12	30/06/11	PASSIF	30/06/12	30/06/11
Contrats joueurs	62,4	92,9	Capitaux propres (y compris minoritaires)	76,7	104,7
Autres actifs et créances d'impôts	45,1	54,2	Oceane <sup>(1)</sup>	22,0	21,4
Impôts différés	10,6	1,9	Impôts différés et provisions	3,6	3,0
Autres créances	23,4	29,1	Dettes financières moyen terme	3,0	10,6
Trésorerie	20,3	36,3	Dettes financières court terme	0,7	0,7
			Dettes nettes joueurs	3,7	21,8
			Dettes exploitation	52,1	52,2

(1) Oceane : y compris intérêts part à moins d'un an

Si l'on regarde l'actif du bilan, on note que la ligne Contrats joueur a fondu de 30 millions d'euros. Cette situation est due en partie à ces départs et à toutes les fins de contrat. Sur trois années, nous avons :

EN M€	30/06 2012	30/06 2011	30/06 2010
Actif des contrats de joueurs au bilan	62.4	92.9	121.5

L'ensemble de la valeur au bilan des contrats joueurs a donc été divisé par deux en deux ans. On peut en tirer deux conclusions. La première, les contrats les plus importants s'en vont du club, l'OL n'attire plus les meilleurs joueurs et n'a plus les moyens de s'offrir des contrats en dizaines de millions d'euros. La deuxième nous oblige à mettre en perspectives les plus-values latentes des joueurs :

EN M€	30/06 2012	30/06 2011	30/06 2010
Plus-values latentes	82.6	82.1	84.2

Il semblerait que l'OL optimise mieux son achat de joueurs en ne surpayant pas les transferts, en privilégiant des joueurs qui restent dans le club (donc un amortissement supérieur) et/ou des contrats éventuellement plus longs et en achetant des joueurs moins chers, plus jeunes pour en tirer le meilleur parti après le passage dans le club.

Au passif, si on ajoute les capitaux propres et les OCEANE, on obtient 98,7 millions d'euros. On note que le groupe est peu endetté si l'on considère les OCEANE comme du capital et non comme un emprunt obligataire :

seulement 3,7 millions de dettes financières ce qui fait moins de 4 % d'endettement. La ligne dettes d'exploitation comprend notamment 30 millions d'euros de dettes fiscales et sociales.

La dette nette joueur correspond à ce qu'il reste à payer sur les achats précédents : bonus, traites, remboursement de prêts effectué pour l'achat des contrats. Elle a fortement diminué, l'olympique lyonnais a donc sensiblement assaini la situation de ses contrats joueurs.

Une précision d'importance grâce à un excédent brut toujours positif, la trésorerie du groupe est elle-même toujours positive de 20,29 millions, dans l'attente d'un carry back d'impôt sur les sociétés de 22 millions d'euros.

### Que vaut l'OL ?

Tout d'abord, au vu des différents éléments financiers ci-dessus, la continuité d'exploitation du club n'est pas compromise. L'assise financière semble solide et on ne craint pas pour l'avenir du club si les résultats sportifs se maintiennent, voire s'améliorent ce qui risque d'être le cas cette année puisque l'OL est dans le haut du tableau de la ligue 1, en passe donc de se requalifier pour la ligue des champions ; cette dernière assurant un niveau important de droits télévisés.

### L'approche par les capitaux propres

Une bonne approche de la valorisation d'une entreprise est celle de l'actif comptable c'est-à-dire la valorisation

## Les OCEANE

Les OCEANE : Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes. Ce sont donc des obligations qui, à terme, sont convertibles en actions soit dans le cadre d'une augmentation de capital, soit remboursées en action préexistantes ce qui évite dans ce deuxième cas une dilution du capital. C'est pourquoi l'OL groupe a un programme de rachat d'actions prévu pour rembourser en partie l'OCEANE en actions préexistantes.

de ses capitaux propres corrigée éventuellement compte tenu de certaines caractéristiques. Le montant des capitaux propres est le résultat de ce qu'il devrait rester si l'activité était arrêtée immédiatement, que l'ensemble de l'actif était vendu, que les dettes étaient remboursées avec la vente de l'actif et que les actionnaires se partageaient ce qu'il reste, en théorie le montant des capitaux propres. Ici, nous avons vu qu'ils étaient de 98,7 millions.

On peut ajouter à ce montant les provisions qui n'auraient plus lieu d'être et qui sont ici de 3,6 millions.

On pourrait éventuellement ajouter les plus-values latentes sur les contrats de joueur qui sont, selon des données internes à l'OL, de 80 millions d'euros.

**98,7 + 3,6 + 80 = 182 millions d'euros de valorisation.**

	13/03/2013	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2008
Cours de l'action en euros	2.3	2.82	5.82	7.6	8	20.2
Nombre d'actions	13 241 287	13 241 287	13 241 287	13 241 287	13 241 287	13 241 287
Capitalisation boursière en M€	30,45	37,34	77,064	100,633	105,930	267,473
Résultat net comptable en K€		-28 016	-28 017	-35 124	5 366	20 069
Résultat par action en euros		n/a	n/a	n/a	0.4	1.53
PER = cours action/bénéfice par action		n/a	n/a	n/a	20	13.2

### L'approche par le cours de bourse.

Puisque l'Olympique Lyonnais a décidé de se lancer en bourse, partons de sa valorisation boursière. A l'heure où sont écrites ces lignes, la valeur du titre est de 2.3 euros, soit une valorisation de 30,45 millions d'euros.

En bourse, le club est valorisé à 30,45 millions à ce jour, soit plus de trois fois moins que les seuls capitaux propres qui sont comme nous l'avons vu plus haut, autour de 100 millions d'euros pour la bonne et simple raison que si le club continue de perdre 30 millions par an, il lui restera trois ans de fonds propres à engloutir.

Malheureusement, ces approches sont techniques et elles ne reflètent guère la valeur d'un club sportif : comment valoriser le centre de formation par exemple ?

De plus, nous le voyons au travers du cours de bourse, la valeur du club est très dépendante des résultats sportifs et on peut se poser la question de la fluctuation rapide et constante du cours de la bourse par rapport à la valeur à long terme : une mauvaise année de résultat sportif remet-elle en cause la valeur du club ?

### Le projet du stade.

Une dernière donnée va également radicalement changer la situation du club : dans le cadre de l'euro 2016, L'OL devrait construire son propre stade : le « Stade des lumières ». Un stade de 58 000 places, livré en théorie à l'été 2015, entouré d'hôtels et de complexes divers, implanté dans une banlieue de Lyon, la ville de Décines. Le stade en lui-même devrait coûter 400 millions d'euros : l'OL devrait investir environ 200 millions d'euros de fonds propres (dont 100 millions apportés par le groupe de construction VINCI) et 200 millions d'emprunt ; les infrastructures de transport étant prises en charge par les différentes collectivités publiques pour 150 millions d'euros.

Ce projet modifierait complètement le bilan de l'OL puisque les capitaux propres seraient triplés et le stade alors à l'actif du bilan renforcerait considé-

## Répartition du capital

Au 30 Septembre 2012

Attention, le flottant, le nombre d'actions sur le marché, est de 26,59 %, c'est-à-dire que si vous rachetez toutes les actions disponibles en bourse, vous n'aurez que 26,59 % du capital.

	NB D' ACTIONS	% CAPITAL	% DROITS DE VOTE
ICMI <sup>(1)</sup>	4 524 008	34,17%	43,14%
PATHÉ	3 954 683	29,87%	28,16%
ADMINISTRATEURS <sup>(2)</sup>	259 642	1,96%	2,48%
FCP ULYSSE <sup>(3)</sup>	174 576	1,32%	0,83%
GL EVENTS	313 652	2,37%	2,99%
ND INVESTISSEMENT	149 341	1,12%	1,42%
AUTO-DÉTENTION	344 410	2,60 %	NA
PUBLIC	3 520 975	26,59%	20,98%
TOTAL	13 241 287	100,00 %	100,00 %

(1) Au 30 septembre 2012, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95% de la société ICMI

ramblement la structure financière du groupe. En France, actuellement, le seul club à posséder son stade est l'AJ Auxerre.

En conclusion, il est difficile d'évaluer un club de sport tel que l'OL sur des chiffres et des critères uniquement financiers étant donné que le capital principal est l'humain, au travers notamment des joueurs et des jeunes en formation. On peut également se poser la question de l'introduction en bourse de telles structures car on voit mal se superposer les impératifs des marchés financiers avec des sociétés dont les résultats sont extrêmement dépendants de leurs performances sur un match, sur une compétition, sur un projet ; la remarque peut s'appliquer aussi au cinéma ou à la musique, comme par exemple la société EUROPA CORP de production de films de Luc Besson.

L'OL apparaît néanmoins sous-valorisée par son cours de bourse et prouve avec le projet du stade des lumières que ce club peut briller encore longtemps. ■ **Jean-François Muller**



## LE SPORT À L'UNIVERSITÉ

Depuis le début des années 1970, l'éducation physique et sportive est reconnue comme discipline universitaire autonome, dotée de ses propres unités d'enseignement et de recherche. Celles-ci, devenues aujourd'hui les UFR STAPS, se présentent sous le terme générique "Sciences du sport". Il en résulte un problème de partage des installations sportives pour lesquelles une certaine priorité est donnée aux STAPS par les universités, compte tenu de leurs missions de formation initiale.

Quand on n'est pas étudiant STAPS, faire du sport à l'université peut revêtir trois aspects : une pratique libre en dehors des cursus, une pratique reconnue dans les formations par le biais d'UV ou d'options, une pratique de compétition dans le cadre de la FNSU ou de l'UNCU. Un service commun universitaire (ou inter-universitaire dans le cas où plusieurs établissements sont implantés sur le même site) gère l'ensemble de ces pratiques. Il reçoit

pour cela plus ou moins de moyens : installations sportives, dotation budgétaire, postes d'enseignants (attribués dans le cadre de chaque université) et éventuellement heures complémentaires. Rattachés aux universités, ils dépendent donc étroitement des établissements et de la politique propre menée par ces derniers dans le cadre de leur autonomie.

Malgré cela, la pratique sportive est encore trop considérée comme une activité d'animation de la vie étudiante, sympathique si elle n'exige pas d'importants moyens, et accessoire par rapport à la formation intellectuelle des étudiants. Les universités n'ont pas encore toutes perçues l'intérêt du sport et son intégration en tant que thème d'enseignement, notamment en maîtrise de littérature, philosophie ou histoire ancienne par exemple.

Pourtant, le rôle de plus en plus grand que le sport joue dans un monde économique dont il est devenu l'un

des enjeux les plus puissants et les valeurs traditionnelles qu'il véhicule en matière d'éducation et de culture, doivent inciter l'université à se doter d'une véritable politique sportive.

Pour que le sport universitaire en France puisse se développer, il faudrait lever un certain nombre d'obstacles qui se situent principalement au niveau du manque de moyens (installations, personnel, crédits de fonctionnement), mais aussi d'une prise en compte très insuffisante du sport par les autorités universitaires.

Cela passe par une véritable réflexion sur la définition du sport et de son rôle dans la formation. La communauté universitaire dans son ensemble, y compris les étudiants qui parlent plus de détente ou de loisirs que de formation, n'est pas acquise à l'idée que le sport fait partie intégrante de la formation que doit recevoir tout étudiant. ■

**Vivien Coudrais**

## LE MASTER MANAGEMENT DU SPORT

Ce Master a pour objectif de former les étudiants au management sportif en axant le programme sur des problématiques juridiques, de management et de gestion. Cette approche offre aux étudiants de nombreux débouchés dans le milieu sportif tels que Manager général, Chef de projet, Responsable du développement, Directeur de service, Chargé du sponsoring, Responsable du merchandising, Responsable d'exploitation, Responsable de secteur...

Les objectifs principaux de ce master sont de développer un panel large de compétences et de savoir :

- maîtriser le cadre juridique et organisationnel des institutions du sport ;
- maîtriser les aspects financiers ;
- élaborer, maîtriser les stratégies et gérer les projets
- organiser le marketing, la communication et la promotion
- gérer les moyens en matériel, équipements et installations sportives
- communiquer ;
- élaborer son projet professionnel en gérant la synergie entre ses compétences actuelles, le profil de compétences souhaité par les organisations sportives, le poste pour lequel on postule et les possibilités offertes par le marché actuel de l'emploi. ■

**Vivien Coudrais**



Retrouvez tous les commentaires de cet article sur facebook

### Les twittos

@EuromedMgmt  
@audencia  
@MbaEBusinessESG





## Cinéma : Iron Man 3

**Sortie le 24 avril 2013, Genre : Action, Science-Fiction**

**Synopsis :** Tony Stark, l'industriel flamboyant qui est aussi Iron Man, est confronté cette fois à un ennemi qui va attaquer sur tous les fronts. Lorsque son univers personnel est détruit, Stark se lance dans une quête acharnée pour retrouver les coupables. Plus que jamais, son courage va être mis à l'épreuve, à chaque instant. Dos au mur, il ne peut plus compter que sur ses inventions, son ingéniosité et son instinct pour protéger ses proches. Alors qu'il se jette dans la bataille, Stark va enfin découvrir la réponse à la question qui le hante secrètement depuis si longtemps : est-ce l'homme qui fait le costume ou bien le costume qui fait l'homme ?

Bande Annonce : Iron Man 3



0:00 / 2:01



## Cinéma : Les Gamins

**Sortie le 17 avril 2013, Genre : Comédie**

**Synopsis :** Tout juste fiancé, Thomas rencontre son futur beau-père Gilbert, marié depuis 30 ans à Suzanne. Gilbert, désabusé, est convaincu d'être passé à côté de sa vie à cause de son couple. Il dissuade Thomas d'épouser sa fille Lola et le pousse à tout plaquer à ses côtés. Ils se lancent alors dans une nouvelle vie de gamins pleine de péripéties, persuadés que la liberté est ailleurs. Mais à quel prix retrouve-t-on ses rêves d'ado ?...

Bande Annonce : Les Gamins



0:00 / 1:54

## Cinéma : Oblivion

**Sortie le 10 avril 2013, Genre : Action, Aventure, Science-Fiction**

**Synopsis :** Après des décennies de guerre contre la terrible menace dénommée les Scavs, les humains ont gagné la guerre mais perdu la planète. Jack Harper, qui vit sur une station située dans les nuages, a pour mission d'extraire des ressources vitales nécessaires aux humains expatriés et faire la maintenance des drones restés à la surface de la terre. Son existence est bouleversée lorsqu'il sauve une belle humaine inconnue d'un vaisseau en déperdition. Son arrivée va déclencher une série d'événements et de révélations qui vont le forcer à remettre en question tout ce qu'il connaissait.

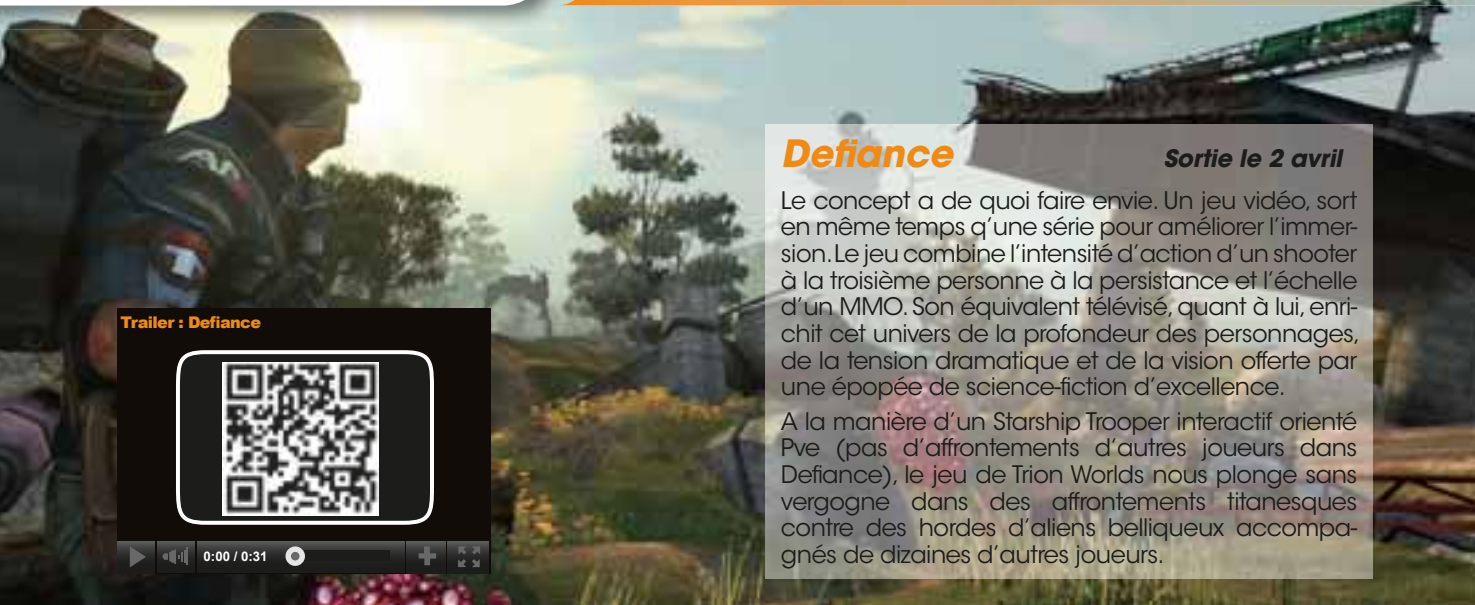
Bande Annonce : Oblivion



0:00 / 2:35



# Jeux Vidéo



## Defiance

Sortie le 2 avril

Le concept a de quoi faire envie. Un jeu vidéo, sort en même temps qu'une série pour améliorer l'immersion. Le jeu combine l'intensité d'action d'un shooter à la troisième personne à la persistance et l'échelle d'un MMO. Son équivalent télévisé, quant à lui, enrichit cet univers de la profondeur des personnages, de la tension dramatique et de la vision offerte par une épopée de science-fiction d'excellence.

A la manière d'un Starship Trooper interactif orienté PvE (pas d'affrontements d'autres joueurs dans Defiance), le jeu de Trion Worlds nous plonge sans vergogne dans des affrontements titanesques contre des hordes d'aliens belliqueux accompagnés de dizaines d'autres joueurs.

Trailer : Defiance



0:00 / 0:31

## Age Of Empires II HD

Sortie le 9 avril 2013

Age of Empires II HD est un jeu de stratégie sur PC comprenant les remakes de The Age of Kings et de son add-on The Conquerors. C'est un contexte médiéval qui est à l'honneur dans ce titre traversé par des grandes figures historiques, de Jeanne d'Arc à Saladin en passant par Gengis Kahn, Moctezuma ou Yoshidune. Construisez votre empire et faites-le évoluer afin de régner en maître absolu sur vos adversaires.



Trailer : Age Of Empires II HD



0:00 / 1:57

## Star Trek

Star Trek fait partie de ces univers auxquels il paraît terriblement difficile de s'attaquer. Pourtant, c'est exactement ce que Digital Extremes a fait. En étroite collaboration avec Bad Robot, la société qui a donné naissance au long-métrage Star Trek (2009), Digital Extremes a conçu un jeu de tir à la troisième personne qui nous fait évoluer directement après les événements

du film. L'histoire du jeu a en prime été écrite par Marianne Krawczyk, maintes fois récompensée pour son travail en tant que scénariste sur la saga God of War.

Les développeurs ont choisi de faire de Star Trek un shooter à la troisième personne. On y retrouve un pot-pourri de mécaniques désormais devenues classiques. Le jeu bénéficie ainsi d'un système

de couverture et d'un gameplay asymétrique entièrement tourné vers la coopération. Malgré tout, Digital Extremes assure que sa production n'enchaînera pas bêtement les scènes de gunfight. La dimension philosophique de Star Trek ne devrait pas totalement passer à la trappe. Le côté aventure spatiale non plus. Il sera ainsi possible d'explorer la galaxie.

Sortie le 26 avril 2013



Trailer : Star Trek



0:00 / 1:26



# Divertissements

## Le Printemps de Bourges

Le Printemps de Bourges est un festival de musique en France où les artistes les plus connus côtoient des jeunes talents musicaux. Depuis 1977, il se déroule chaque année au mois d'avril à Bourges (Cher).

Il a été créé par Daniel Colling, un agent de spectacle, Alain Meilland, chanteur et comédien, et Maurice Frot, ancien collaborateur de Léo Ferré. Ce festival peinera à s'imposer aux Berruyers (habitants de Bourges), qui n'en verront l'intérêt et l'animation qu'au fil des années. Ainsi à chaque Printemps, des milliers de spectateurs viennent dans les salles et sous les chapiteaux berruyers. 80 spectacles, 200 artistes dans une douzaine de lieux sur une semaine proposent les genres musicaux les plus divers. Le Printemps s'enorgueillit de posséder aussi un festival off, véritable festival bis proposant chaque année des centaines d'artistes de rue. Bourges, c'est aussi un tremplin pour les jeunes artistes et un ensemble d'événements culturels de grande importance : cinéma, littérature, rencontres en tout genre.



## The « Earth Day »

Le Jour de la Terre marque tous les ans, l'anniversaire du mouvement environnemental mondial. Il fut fêté pour la première fois le 22 avril 1970, lorsque le sénateur américain Gaylord Nelson encouragea les étudiants à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement dans leurs communautés.

Aujourd'hui, plus de 500 millions de personnes passent à l'action ou participent à un événement chaque année dans le cadre du Jour de la Terre. Au fil des ans, le Jour de la Terre est devenu l'événement participatif écologiste le plus important de la planète.

## Sudoku Difficile grille n° 50

Solution grille n°50 sur comptazine.fr

				6		8		1
		6	7			3	4	
	8	3						
			8	1				
							8	3
							7	

Toutes les solutions sont sur [www.comptazine.fr/solutions-des-jeux](http://www.comptazine.fr/solutions-des-jeux)



## Enigme

C'est mieux que Dieu; c'est pire que le Diable; les pauvres en ont; les riches en ont besoin; et si on en mange, on meurt.

Que suis-je ?

## Sudoku Moyen grille n° 51

Solution grille n°51 sur comptazine.fr

3								9
	5		3	2	7	4	1	
7		2	9	4	8	6	3	
9	7	5	4					
		6	7	9				
								3
5	9						6	
								9
4	8						2	7

# Génération Experts

## Générateur de développement



Parce que nous savons que les Experts-Comptables de demain auront besoin de solutions simples et performantes dans leur cabinet, Sage vous propose de découvrir son offre Génération Experts.

Découvrez les packs **Éducation** de Sage Génération Experts spécialement conçus pour le cycle de formation d'expertise-comptable :

- Pack Sage Productions Experts Éducation
- Pack Sage Conseil Experts Éducation



Solutions



Organisation



Services

Pour plus d'informations :

 **N° Indigo 0825 886 786**

0,15 € TTC / MN

[www.sage.fr/fr/cabinets-dexpertise-comptable](http://www.sage.fr/fr/cabinets-dexpertise-comptable)

## Génération Experts